



Réglementation en vue des élections du 14 octobre 2018

Notes générales

Ultrason diffuse ses programmes à Nivelles et sa région ; l'intérêt sera dès lors porté sur les élections communales à Nivelles, Genappe, Pont-à-Celles, Seneffe et Braine-l'Alleud, ainsi que sur les élections provinciales. Le présent document expose le dispositif électoral mis en place par Ultrason en vue des prochaines élections. Il a été élaboré en veillant à respecter le règlement du collège d'avis du 23 janvier 2018, relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale.

Plan d'action : Règles générales

- Le 14 octobre prochain seront organisées les élections communales et provinciales. Le 14 juillet, nous sommes entrés dans la période qui marque le début officiel de la campagne électorale et donc la période dite de prudence. A partir de cette date, Ultrason s'est engagé à respecter un équilibre d'ensemble d'apparition des formations politiques à l'antenne.
- Aucun journaliste, animateur ou chroniqueur d'Ultrason présent sur l'antenne n'est candidat déclaré aux élections. Si la situation venait à évoluer, la personne concernée serait écartée de l'antenne durant la période électorale (art. 22).
- Les programmes d'information, débats et émissions spéciales 'élections' seront supervisés par Arthur Lejeune, professionnel dûment accrédité auprès de l'Association des Journalistes Professionnels (AJP).
- Ultrason est susceptible de diffuser des sondages ou tendances de vote. La diffusion des résultats de sondages s'accompagnera de la mention d'éléments pertinents tels que la méthode de récolte des données, l'ampleur de l'échantillon, la marge d'erreur, la date du sondage, le commanditaire, ... afin d'assurer une bonne compréhension pour les auditeurs par rapport à l'information diffusée. Plus aucun sondage ou tendance de vote ne sera diffusée après le 11 octobre 2018 à 23h59.
- Ultrason veillera à limiter aux seules nécessités de l'information l'intervention de candidats dans d'autres rôles ou fonctions que celles de candidats (art. 16 du Règlement relatif aux programmes de radio et de télévision en période électorale) dans ces flashes d'information (flash info et minute 100% région) et autres émissions. Et en cas d'événement particulier (tel l'inauguration des nouveaux locaux d'Ultrason en septembre), Ultrason veillera à inviter puis interviewer des représentants de l'ensemble des formations politiques présentes.

- L'actualité politique chaude (nouvelle liste, nouveau membre, autre développement méritant un traitement de cette information le jour même) est susceptible d'être traitée dans la Minute 100% région (flash d'information régional), dans le flash d'information, sur le site Internet et les réseaux sociaux d'Ultrason. Un équilibre sera assuré entre l'ensemble des partis politiques durant la campagne et les informations seront diffusées de façon linéaire (par exemple, pas de mise en avant d'un article plutôt qu'un autre sur le site).
- Dans tous les programmes dédiés aux élections (voir ci-dessous), l'animateur ou le journaliste sera seul habilité à poser des questions aux différents candidats, mais il pourra faire écho de questions posées sur les réseaux sociaux, avant ou durant l'émission si celle-ci a lieu en direct. Là aussi, un traitement journalistique sera effectué et un équilibre sera respecté pour l'ensemble des partis.

Elections communales

- Du 7 septembre au 5 octobre, Ultrason invitera l'ensemble des partis de la ville de Nivelles pour 1 heure d'émission spéciale du Carré VIP le vendredi entre 19 et 20h. Le but est de leur permettre de présenter leur programme et leurs idées. L'ordre de passage sera établi par tirage au sort et il sera demandé à chaque parti de venir avec 3 intervenants, dont 1 jeune candidat obligatoirement et si possible d'obtenir un équilibre entre hommes et femmes.
- Un Journal de campagne, diffusé du 10 septembre au 12 octobre, permettra également à l'ensemble des partis des communes de Nivelles, Genappe, Braine-l'Alleud, Pont-à-Celles et Seneffe de s'exprimer avec la diffusion d'extraits d'interview de 3 à 4 minutes chacune à raison de 3x par jour. Ces interviews seront également filmées et des capsules seront diffusées ensuite sur le site Internet et la page Facebook d'Ultrason. A noter qu'un tirage au sort aura lieu pour déterminer les dates de diffusion de ces interviews et que si le nombre de listes est supérieur à 6 dans une commune, les critères de représentativité suivants seraient appliqués dans cet ordre : antériorité de la présence d'un parti au sein du conseil communal, présence d'élus sortant(s), nombre de candidats dans la liste présentée, intérêt journalistique manifesté notamment pas des prises de parole antérieures sur des enjeux locaux.

Elections provinciales

- Le dimanche 2 septembre entre 10 et 12h, un débat aura lieu avec 5 partis politiques qui se présentent en Province du Brabant wallon (MR, PS, Ecolo, cdH, DéFI). Vu le nombre limité de places, les formations politiques seront choisies en fonction de divers critères tels que la représentation de ces formations politiques (nombre de sièges obtenus aux élections provinciales de 2012) et le nombre de communes représentées par le parti en Brabant wallon. Les autres partis seront mentionnés au cours de cette émission afin d'intégrer leurs idées au débat. Il sera également demandé d'accueillir des personnalités politiques différentes de celles accueillies dans le cadre des élections communales. Enfin, le temps de parole sera chronométré pour chaque candidat afin de garantir un équilibre entre chacun.